



Étudiante tunisienne en France mariée ,regroupement familial

Par **Wafa1**, le **14/03/2017** à **10:37**

Bonjour, je suis étudiante en France de nationalité tunisienne et mon mari est tunisien aussi et vit actuellement en Tunisie où il travaille. On a une petite fille qui est née en France. Je voudrais faire une demande de rapprochement du conjoint pour que mon mari puisse venir chez nous en France à partir de la rentrée prochaine. Quelles sont s'il vous plaît les démarches à suivre. Pourrais-t'il faire un visa touristique et une fois en France faire la demande du regroupement familial? Merci

Par **amajuris**, le **14/03/2017** à **13:07**

bonjour,
la demande de regroupement familial alors que la famille est déjà en France est une procédure dérogatoire.
pour le regroupement familial, il existe des conditions à remplir par l'étranger demandeur vivant en France sur ses ressources et son logement.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>
salutations